

**Fédération Solidaires Étudiant-e-s**

25-27 rue des Envierges 75020 Paris

Tél : 06 86 80 24 45 / contact@solidaires-etudiant-e-s.org

www.solidaires-etudiant.org

**Fédération SUD Éducation**

31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

Tél. : 01 58 39 30 12 / fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

8 août 2018

---

## Mayotte : des étudiant-e-s bloqué-e-s par la préfecture

---

### Des papiers pour tou-te-s les bachelier-e-s et les étudiant-e-s étranger-e-s

#### Une situation connue et inacceptable

Près de 300 bachelier-e-s et étudiant-e-s étranger-e-s affecté-e-s dans des établissements d'enseignement supérieur à la rentrée sont actuellement bloqué-e-s dans leurs démarches d'inscription par la préfecture de Mayotte. Il n'est pas concevable que la Préfecture ne traite pas prioritairement les dossiers concernés, ne respectant pas le protocole établi avec le vice-rectorat de Mayotte et bloquant de fait les demandes de visas étudiants.

Ces difficultés administratives de poursuites d'études se répètent chaque année alors que la situation est connue et que des protocoles sont mis en place avec le vice-rectorat pour anticiper les délais de traitements des dossiers.

Pourtant, encore cette année, de nombreux étudiant-e-s ne parviennent pas à voir aboutir leurs démarches. Même des étudiant-e-s déjà inscrit-e-s ne parviennent pas à se réinscrire et à faire les démarches administratives pour leurs bourses ou leur logement social.

Nous avons demandé aux Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et au

Ministère de l'Éducation Nationale de faire le nécessaire pour que cette situation soit débloquée et que les démarches ne soient entravées d'aucune façon, et ce afin que l'ensemble des bachelier-e-s et étudiant-e-s étranger-e-s puissent poursuivre leurs études en France, que ce soit à Mayotte ou dans l'ensemble du territoire.

#### Mayotte, un sous-territoire ?

Le projet de loi « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » qui a été adopté par le parlement, le 1er août 2018, ne fera qu'aggraver la situation avec la restriction du droit du sol à Mayotte et la restriction d'attribution du document de circulation pour étranger mineur à Mayotte.

Le traitement de Mayotte comme un sous-territoire n'est pas admissible. Le mépris de l'État français envers cette île des Comores illustré une nouvelle fois par les propos d'Emmanuel Macron qui a « plaisanté » sur les « kwassa kwassa » doit cesser.

**Le droit de toutes et tous à l'éducation et à la poursuite d'études n'est pas négociable. Ce dont Mayotte a besoin, ce sont les moyens à hauteurs des besoins.**

---

**Les fédérations Sud éducation et Solidaires étudiant-e-s revendiquent l'attribution de titres de séjour à tou-t-es les bachelier-e-s et étudiant-e-s étranger-e-s à Mayotte afin d'assurer à toutes et tous l'accès à l'enseignement supérieur par tous les moyens appropriés (article 28 de la CIDE)**